

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 19 décembre 2016 à 18 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Avis de motion, règlement 228-2016 modifiant le règlement 122-2009 concernant la protection en matière de sécurité incendie.**
- 5) **Acte de vente du terrain situé au 275, rue Principale Est au Centre des femmes du Haut-Saint-François La Passerelle, autorisation de signature.**
- 6) **Recherches en eau, secteur Johnville, paiement de différentes factures, utilisation du fonds de roulement, abrogation de la résolution 2016-10-5721.**
- 7) **Achat d'une bande de terrain de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité.**
- 8) **Période de questions.**
- 9) **Séance close.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2016-12-5804

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) Avis de motion, règlement 228-2016 modifiant le règlement 122-2009 concernant la protection en matière de sécurité incendie.**

Résolution 2016-12-5805

Avis de motion est donné par le conseiller Yvan Tremblay qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 122-2009 concernant la protection en matière de sécurité incendie.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

**5) Acte de vente du terrain situé au 275, rue Principale Est au Centre des femmes du Haut-Saint-François La Passerelle, autorisation de signature.**

Résolution 2016-12-5806

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente d'un terrain situé au 275, rue Principale Est, Cookshire, avec le Centre des femmes du Haut-Saint-François La Passerelle.

Cet acte de vente est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Recherches en eau, secteur Johnville, paiement de différentes factures, utilisation du fonds de roulement, abrogation de la résolution 2016-10-5721.**

Résolution 2016-12-5807

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'été 2016, la municipalité a procédé à des recherches en eau pour desservir un futur développement domiciliaire à Johnville;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer d'où proviennent les fonds pour couvrir le coût des recherches en eau qui s'élève à 66 913,53 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu que le montant de 66 913,53 \$ soit pris à même le fonds de roulement remboursable sur 3 ans, soit 22 304,51 \$ annuellement.

Cette résolution abroge la résolution 2016-10-5721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7) Achat d'une bande de terrain de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité.**

Résolution 2016-12-5808

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité a fait une offre pour une bande de terrain et que cette offre a été refusée par la municipalité (résolution 2016-12-5792);

CONSIDÉRANT que d'autres négociations ont eu lieu et qu'une entente est intervenue entre les parties permettant la réalisation d'un développement domiciliaire dans ce secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton avise la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité qu'elle accepte l'offre au coût de 8,66 \$ le mètre carré;

QUE M. Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre soit mandaté pour préparer le plan et la description technique de la partie du lot faisant l'objet de la vente;

QUE le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente avec la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité.

QUE le montant de l'achat soit pris sur le budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8) Période de questions.**

Aucune.

**9) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2016-12-5809

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier